

13 - Création d'une salle de quartier sur l'emplacement du préau de l'école Jean Zay - Lancement de l'opération - Demande de subventions

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : Dans la poursuite du renouvellement urbain engagé sur le secteur Orchamps/Palente, la Ville de Besançon a défini une stratégie à 15 ans sur ce secteur.

Quatre axes prioritaires ont été définis :

- Création d'une salle de quartier sur le site du préau Jean Zay
- Aménagement du pôle d'équipement Place des Tilleuls
- Aménagement de l'axe de la rue Chopin
- Création d'une antenne sociale mutualisée.

Il est proposé d'engager l'implantation de la salle de quartier en lieu et place d'un des préaux actuels de l'école Jean Zay.

Cet espace sera destiné à :

- l'accueil de loisirs de la MJC Palente Orchamps
- l'organisation de manifestations associatives (à l'exclusion des fêtes familiales et des spectacles avec public debout)
- la tenue de réunions associatives et municipales.

Sa gestion sera confiée au Service Vie Associative.

1 - Les objectifs du projet visent notamment à :

- aménager une salle de quartier de 200 m² avec des locaux annexes (locaux de rangements, office, hall/vestiaire) totalisant 300 m²
- isoler et rendre indépendants les locaux associatifs et les locaux scolaires, selon la réglementation incendie
- améliorer la performance énergétique des locaux : changement de l'ensemble des menuiseries extérieures, isolation thermique par l'intérieur, chauffage par radiateurs de la salle raccordée sur la chaufferie existante avec circuit indépendant, ventilation double flux, remise à niveau et isolation du sol avec une finition en béton teinté
- traiter l'acoustique de la salle
- occulter les fenêtres par des rideaux intérieurs
- pré-équiper (pré-câblages) la salle pour l'installation ultérieure d'équipements multimédia.

2 - Montant estimatif de l'opération et plan de financement prévisionnel

Travaux d'aménagement salle de quartier : 435 000 € TTC

AMO (SPS, bureau de contrôle, publicité) : 20 000 € TTC

Mobilier (tables, chaises...) : 30 000 € TTC

Soit un montant total d'opération estimé à **485 000 € TTC (405 518 € HT)**.

Les crédits sont à imputer au chapitre 23.422.2313.7038.A.33000 du budget 2011 et suivants.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Part Département du Doubs (30 %) (Dotation aux Projets Territoriaux)	121 655 €
- Part Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (20 %)	81 103 €
- Part Ville de Besançon, y compris TVA	<u>282 242 €</u>
TOTAL TTC	485 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

3 - Planning prévisionnel

Définition du programme : janvier 2011

Etudes APS/APD : février/mars 2011

Dépôt permis de construire : mars 2011

Etudes EXE/DCE : avril 2011

Consultation des entreprises : mai et juin 2011

Choix des entreprises : début juillet 2011

Préparation de chantier : mi-juillet à mi-août 2011

Chantier : mi-août à fin février 2012

Livraison : mars 2012.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le programme de travaux présenté et son enveloppe financière,
- autoriser M. le Maire à engager les études et les procédures de consultation,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Bâtiments à signer les marchés correspondants,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Département du Doubs et de la CAF, et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime des Commissions n° 3 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011